



POLE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

MAISON DU DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL de l'Artois

Le 10 avril 2024

Affaire suivie par : M. VANPEPERSTRAETE Thierry / Mme LOMBREZ Mélinda.

La Directrice de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois

à

Mesdames et Messieurs les Maires des communes de CAUCOURT, FRESNICOURT-LE-DOLMEN, GAUCHIN LE GAL, HERMIN et REBREUVE-RANCHICOURT

Objet : Manifestation sportive « Grand Prix des Communes Vertes »,

Mesdames et Messieurs les Maires,

J'ai l'honneur de vous informer que la manifestation sportive le « Grand Prix des Communes Vertes » va être réalisé sur la route départementale les routes départementales D57 du PR16+660 au PR17+600 et du PR15+897 au PR16+085, D73 du PR1+300 au PR2+972 et D341 du PR20+255 au 20+295, **le 28 avril 2024 de 14H00 à 18H00.**

Pour la sécurité des usagers et des participants de la course, des mesures de restriction et d'interruption de circulation vont devoir être prescrites, par Monsieur le Président du Conseil départemental.

Ces mesures consisteront en :

Restriction de la circulation :

- la limitation de la vitesse à 70 km/h puis 50km/h,
- interdiction de doubler ou de dépasser,
- interdiction de s'arrêter ou de stationner,
- les usagers doivent laisser la priorité aux coureurs,

Interruption et déviation de la circulation

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par « **RD72, RD301, RD57E2, RD57, RD73, RD73E2, RD75, RD72, RD74 et RD86** » sur les communes de « **REBREUVE-RANCHICOURT, MAISNIL-LES-RUITZ, BARLIN, FRESNICOURT-LE-DOLMEN, MINGOVAL, VILLERS-CHATEL, CAMBLIGNEUL, ESTREE-CAUCHY, FREVILLERS, MAGNICOURT-EN-COMTE, LA-COMTE, BEUGIN et HOUDAIN** »

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me retourner l'imprimé ci-joint, après avoir apposé votre signature en rayant la mention inutile.

Sans réponse de votre part dans un délai de **7 jours** à réception de ce courrier, votre avis sera considéré comme favorable, sans observation particulière.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Maires, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le 10 avril 2024

Signé électroniquement par
Gerard FREVILLE
ORDONNATEUR

Madame / ~~Monsieur~~ le Maire de la Commune de HOUDAIN

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Routes départementales D57 et D73

MANIFESTATION

Grand Prix des Communes Vertes

Vu la demande concernant l'interruption de la circulation pour faciliter la manifestation sportive le Grand Prix des Communes Vertes sur les routes départementales D57 du PR16+660 au PR17+600 et du PR15+897 au PR16+085 et D73 du PR1+300 au PR2+972 au territoire des communes de CAUCOURT, FRESNICOURT-LE-DOLMEN, GAUCHIN-LE-GAL, HERMIN et REBREUVE-RANCHICOURT.

Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : « RD72, RD301, RD57E2, RD57, RD73, RD73E2, RD75, RD72, RD74 et RD86 » sur les communes de « REBREUVE-RANCHICOURT, MAISNIL-LES-RUITZ, BARLIN, FRESNICOURT-LE-DOLMEN, MINGOVAL, VILLERS-CHATEL, CAMBLIGNEUL, ESTREE-CAUCHY, FREVILLERS, MAGNICOURT-EN-COMTE, LA-COMTE, BEUGIN et **HOUDAIN** »

Le 28 avril de 14H00 à 18H00.

Madame/~~Monsieur~~ le Maire de la Commune de HOUDAIN

→ émet un avis favorable

ou

un avis défavorable,

Pour la prescription de ces mesures.

Motif en cas d'avis défavorable

Fait à HOUDAIN

le 28 avril 2024

Avis à retourner :

par mail : artois.gestiondp@pasdecalais.fr



[Handwritten signature in blue ink]

